Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20261102-105_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2026**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19 Pouvoirs : 2 **DATES** Convocation : 27/10/2026 Affiché le : 10/11/2026	L'an deux mil vingt-six, le deux novembre, à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, Maire. **Présent.es** : HINRY Delphine, LAIR Maryline, TEXIER Nicolas, COUËPEL Anne-Marie, ESNAUD Bernard, BESSON Robert, THÉZÉ Éric, DEFAY Christine (départ après le point 13., pouvoir à Yvane DELAUNAY), DELAUNAY Yvane, REBELLE Laetitia, DUPONT David, QUINQUET Héloïse, HELSTROFFER Bruno, FLOC'H Hélène, WALTER Georgia, AFFRES Hamilton, BOUGE Vincent **Absent.es**: CAOUS Anne-Lucie, BOITEAU Christophe **Pouvoirs** : CAOUS Anne-Lucie à FLOC'H Hélène, BOITEAU Christophe à THÉZÉ Éric **Secrétaire de séance** : LAIR Maryline

Délibération n°105.26

- **Objet - Convention « Communes engagées pour l'eau »**

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'adhésion au projet « Communes engagées pour l'eau », porté par l'association Eau et Rivières de Bretagne.
Ce projet a pour objectif de sensibiliser les différents publics à une meilleure gestion quantitative de l'eau.
Il comprend notamment des actions de sensibilisation aux économies d'eau ainsi qu'à la gestion de l'eau par le recours à des solutions fondées sur la nature.
Ces actions s'adresseront à différents publics et sont détaillées dans le projet de convention annexé à la présente délibération.
Le coût total de l'opération s'élève à 8 600 €. La participation financière de la commune prendra la forme d'une subvention exceptionnelle versée en 2026 et en 2027.
Une formation est organisée le 12 novembre 2026.
Il est également proposé de solliciter Vallons de Haute-Bretagne Communauté (VHBC) afin de bénéficier d'une aide financière en 2027 pour accompagner le déploiement du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 1 voix contre (Y. DELAUNAY) et 3 abstentions (C. BOITEAU, E. THEZE, H. AFFRES) décide :

- d'approuver les termes de la convention et le versement de la subvention ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention ;
- de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Delphine HINRY

